

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 001-6543/19/BM**

#### **■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'animation du réseau IMED**

##### **MET 19/12065/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement ci-après dénommée IMED est une association créée en 1988, dont l'objectif est de contribuer au développement des exportations des PME/PMI régionales à travers le dispositif du Volontariat International en Entreprises (V.I.E.) en s'appuyant sur un réseau de délégués commerciaux répartis au sein de 13 délégations permanentes. Les antennes mises à disposition des entreprises pour leur projet de développement international sont situées au Canada, Etats-Unis, Royaume Uni, Espagne, Maroc, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Emirats Arabes Unis, Malaisie, Australie, Colombie, Allemagne et Japon.

Les missions :

Les actions de l'IMED reposent sur le double objet social de l'association :

- l'assistance aux PME/PMI pour qu'elles développent leurs exportations en assurant une présence permanente à l'étranger et en leur mettant à disposition une ressource humaine via le dispositif Volontariat International en Entreprises ci-après dénommé V.I.E,

- la formation de jeunes diplômés en leur offrant une expérience professionnelle de deux ans à l'étranger sous la procédure du Volontariat International en Entreprises (V.I.E) et leur permettre une embauche à la suite.

L'IMED assure le portage complet du VIE : le recrutement et la formation des VIE, la gestion administrative et matérielle, la logistique de l'accueil (bureau, visas) ; le suivi et le reporting du travail des VIE.

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Les V.I.E. se forment au sein des entreprises et réalisent ensuite, dans le pays choisi, des missions de développement international sur une période de 12 à 24 mois telles que des études de marché terrain, une prospection commerciale, la sélection de partenaire/distributeur ou agent, un suivi commercial de longue durée ou l'organisation de tournées commerciales...

Depuis plus de 30 ans, l'IMED a assuré 1446 missions pour le compte de 680 entreprises. 140 VIE ont bénéficié de ce tremplin pour leur carrière à l'international. La plupart des VIE sont embauchés à l'issue de leur mission par une des entreprises leur ayant confié une mission.

Pour mener à bien ses missions, nombreux partenariats sont établis tels que Business France, Comité régional des CCEF, Club WTC Apex, CCI International et naturellement la Team Sud Export.

L'IMED propose de promouvoir le dispositif des V.I.E sous ces 3 déclinaisons : V.I.E. mutualisés, V.I.E. mutualisés en filière et V.I.E. à temps plein.

#### Dispositif VIE :

##### V.I.E mutualisé :

L'IMED est précurseur du dispositif de VIE à temps et coûts partagés en France

Résultats 2018 :

- 15 VIE mutualisés (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Canada, Emirats Arabes Unis x2, Mexique, Maroc, Malaisie, Australie, Japon, Etats-Unis x2, Allemagne, Colombie, Londres/Ouganda)
- 46 missions réalisées pour le compte d'entreprises (dont 41% au bénéfice d'entreprises de la Région Sud)
- 8 nouveaux postes recrutés en 2018 : Malaisie (renouvellement), Mexique (renouvellement), Etats-Unis – New-York (Renouvellement), Suède, Emirats Arabes Unis x2 (renouvellements), Australie (Renouvellement), Inde (ouverture).

##### V.I.E à temps plein :

Les VIE à temps plein en poste représentent à l'étranger des Ambassadeurs de la Région et de la Métropole. L'expérimentation réussie menée sur 3 ans de 2015-2018 sur 26 VIE à temps plein a été reconduite avec la Région Sud en 2018 avec un nouveau programme plus ambitieux sur 3 ans. Cette mission est menée par IMED en étroite collaboration avec Business France. Un poste à temps plein complet au siège marseillais de l'association a été créé sur l'année 2018 pour la réalisation et le suivi de ce projet.

Résultats 2018 : 31 VIE temps plein

##### Objectifs 2019 – 2021 :

7 projets structurants ont été définis par le Conseil d'administration dans le but d'étoffer l'offre de service aux entreprises de l'association basée sur son expertise et expérience de plus de 30 ans à l'international : projets divers tels que la digitalisation du suivi, réflexion sur un nouveau service de recrutement de cadres supérieurs, de formation, services opérationnels à destination des fédérations, élaboration d'un guide, animation sur la toile.

##### Budget prévisionnel 2019

DEPENSES		RECETTES	
Achat	25 000	Facturation aux entreprises	1 050 000
Services extérieurs	245 000	Subvention sollicitée : Région Sud	661 000
Autres services extérieurs	1 125 500	Subvention sollicitée : Métropole AMP	5 000
Charges de personnel	300 000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 711 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 711 000</b>

Le budget prévisionnel de l'IMED pour 2019 s'élève à 1 711.000 euros, en constante hausse (soit 2% de hausse par rapport à 2018 (1 669.500euros) et 24% de hausse par rapport à 2017 (1.372.250euros). La

**Signé le 26 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019**

part de la facturation auprès des entreprises représente 61% du montant total des recettes ; autofinancement constant propre au modèle économique de l'association. La part des salaires et charges s'élèverait à 17% du montant des dépenses (15.8 % en 2018).

Une subvention de 20 000 euros était attribuée par le passé par le Département qui n'est plus compétent depuis l'exercice 2017. La subvention accordée par la Région Sud a été augmentée fortement en 2018 suite à la reconduction de l'expérimentation réussie sur les VIE à temps plein et maintenue à 661 000 euros sur 2019 (pour mémoire 660 000 euros sollicités en 2018, 287 500 euros en 2017).

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention de 5 000 euros à l'association IMED, à l'instar de l'exercice précédent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis de la commission de suivi et cohérence des subventions aux associations ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de contribuer au développement des exportations des PME sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, source significative de croissance de leurs chiffres d'affaires

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association IMED au titre de l'année 2019.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole– chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019